

Lyon, 14 JAN. 2015

La directrice générale

Madame le Député de la Haute-Savoie
Conseiller régional Rhône-Alpes
7, place de la Libération
BP 59
74103 ANNEMASSE cedex

Réf : ISDG N°14-171/15-0043

Objet : Services de Pédiatrie et Maternité de Saint-Julien-en-Genevois

Madame le Député,

Vous avez exprimé des inquiétudes et sollicité des informations sur la situation des services de Pédiatrie et de Maternité du site de Saint-Julien-en-Genevois du Centre Hospitalier Annecy Genevois.

Je tiens à vous assurer que la consolidation des activités de pédiatrie constitue une préoccupation centrale de la direction et de la communauté médicale du Centre Hospitalier Annecy Genevois, conformément à la feuille de route demandée par l'ARS dès l'engagement dans le processus de fusion des hôpitaux d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois.

Il est cependant exact que, pour des raisons de sécurité de prise en charge liées aux effectifs de pédiatres, la capacité du service de pédiatrie a dû être réduite à 12 lits en octobre 2012, puis de 12 lits à 6 lits en avril 2013. En effet, le site de Saint-Julien-en-Genevois connaît, comme de nombreux établissements publics de santé disposant d'une maternité, d'importantes difficultés de recrutement de pédiatres.

Depuis la fusion des hôpitaux d'Annecy et de Saint-Julien-en-Genevois intervenue au début de l'année 2014, un important travail est mené sur l'élaboration d'un projet pédiatrique pérenne bi-site.

Dans le cadre de ce projet, le soutien pédiatrique au fonctionnement de la maternité du site de Saint-Julien constitue le premier axe prioritaire. L'engagement des travaux préparatoires au transfert de la maternité dans une unité totalement rénovée témoigne de la volonté de la direction du Centre Hospitalier Annecy Genevois et de sa communauté médicale de poursuivre le développement de la maternité du site de Saint-Julien.

Le second axe prioritaire du projet pédiatrique bi-site est la sécurité de la prise en charge des enfants, en particulier pour les prises en charges en urgence. Un groupe de travail piloté par les responsables du pôle bi-site Femme Mère Enfant est chargé de formuler des propositions permettant d'atteindre cet objectif. Les modalités d'organisation et de fonctionnement devraient être finalisées vers le milieu de l'année 2015. Compte tenu des inquiétudes exprimées par le personnel du service, l'établissement veille à l'associer à la démarche de projet.

Le troisième axe prioritaire du projet pédiatrique sera d'offrir un accès régulier à des consultations de pédiatrie. Il faut préciser que l'organisation hospitalière actuelle est calibrée sur les besoins de la population pédiatrique et néonatale, et que les enfants continuent à être pris en charge sur le site de Saint-Julien dans le cadre d'un accueil en urgence ou d'une chirurgie programmée.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Direction Générale

Objet Pédiatrie Saint-Julien
N/Ref SG/JP-2015-016
PJ 1

Madame le Député,

En réponse à votre courrier reçu le 1^{er} décembre 2014, je vous prie de trouver ci-joint les éléments concernant la pédiatrie sur le site de Saint-Julien en Genevois.

En premier lieu, **la consolidation des activités de pédiatrie constitue une préoccupation centrale de la direction et de la communauté médicale du Centre Hospitalier Anancy Genevois.**

Il est cependant exact que, pour des raisons de sécurité de prise en charge liées aux effectifs de pédiatres, la capacité du service de pédiatrie a dû être réduite à 12 lits en octobre 2012, puis de 12 lits à 6 lits en avril 2013.

En effet, le site de Saint-Julien connaît, comme tous les établissements hospitaliers publics, d'importantes difficultés de recrutement de pédiatres.

Depuis la fusion du site de Saint-Julien avec le site de Metz-Tessy intervenue au début de l'année 2014, un important travail est mené sur l'élaboration d'un projet pédiatrique bi-site.

Dans le cadre de ce projet, **le soutien pédiatrique au fonctionnement de la maternité du site de Saint-Julien constitue le premier axe prioritaire.**

L'engagement des travaux préparatoires au transfert de la maternité dans une unité totalement rénovée témoigne de la volonté de direction Centre Hospitalier Anancy Genevois et de sa communauté médicale de poursuivre le développement de la maternité du site de Saint-Julien.

Le second axe prioritaire du projet pédiatrique bi-site est la sécurité de la prise en charge des enfants, en particulier pour **les prises en charges en urgence.**

Un groupe de travail piloté par les responsables du pôle bi-site Femme Mère Enfant est chargé de formuler des propositions permettant d'atteindre cet objectif. Les modalités d'organisation et de fonctionnement devraient être finalisées mi-2015. Compte tenu des inquiétudes exprimées par le personnel du service, l'établissement veille à l'associer à la démarche de projet.

Le troisième axe prioritaire du projet pédiatrique sera d'offrir un accès régulier à **des consultations de pédiatrie.**

Il faut préciser que l'organisation hospitalière actuelle est calibrée sur les besoins de la population pédiatrique et néonatale, et que les enfants continuent à être pris en charge sur le site de Saint-Julien dans le cadre d'un accueil en urgence ou d'une chirurgie programmée.

Metz-Tessy, le 19 janvier 2015

Madame Ségolène GUICHARD
Présidente du Conseil de Surveillance du
Centre Hospitalier Anancy Genevois

à

Madame Virginie DUBY-MULLER
Député de la Haute-Savoie
Conseiller Régional Rhône-Alpes
7, Place de la Libération
BP n°59

74103 - ANNEMASSE

En complément à ce courrier, vous trouverez ci-joint la plaquette de présentation du projet d'établissement 2015-2019 qui expose l'ensemble des orientations stratégiques du Centre Hospitalier Annecy Genevois.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Député, l'expression de ma haute considération.



Ségolène GUICHARD